

## DIRE DE DÉPÔT

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

**ET LE SEPT NOVEMBRE**

Au secrétariat greffe du Juge des Saisies Immobilières de POINTE-À-PITRE, et par devant nous, Greffier en Chef soussigné, a comparu La SELAS SERVICES CONSEILS PLAIDOIRIES MORTON & ASSOCIÉS représentée par Maître Louis-Raphaël MORTON, Avocat au Barreau de Guadeloupe, Saint-Martin & Saint-Barthélemy et celui de :

**Maître Marie-Agnès DUMOULIN**, Mandataire Judiciaire, domicilié 07 Morne Ninine - La Marina à LE GOSIER (97190) a

### **LEQUEL NOUS A DIT :**

Que le cahier des conditions de la vente de l'immeuble appartenant à :

a été déposé au Greffe du Juge des Saisies Immobilières de POINTE-A-PITRE, le 27 avril 2020

Que la vente des immeubles est fixée au jeudi 19 décembre 2024 ;

Et a ledit La SELARL SCP MORTON & ASSOCIÉS représentée par Maître Louis-Raphaël MORTON, déposé au nom de son mandant:

- Le procès-verbal de description du 04-02-2022
- Les diagnostics immobiliers du 04-02-2022

Et a ledit La SELAS SCP MORTON & ASSOCIÉS représentée par Maître Louis-Raphaël MORTON, signé avec Nous, Greffier en Chef, après lecture.